

La biodiversité dans l'élaboration de votre PLU

La biodiversité est un des éléments du diagnostic environnemental à prendre en compte lorsque qu'une commune élabore son PLU. Conserver une faune, une flore et des milieux naturels diversifiée est non seulement important pour la qualité de vie des habitants mais c'est aussi une obligation légale vis à vis de certaines espèces menacées. Le tableau ci-dessous, est un guide à destination des communes iséroises, pour les aider à prendre en compte le patrimoine naturel dans le rapport de présentation et évaluer les incidences du projet de PLU. Sous forme synthétique, il complète le document édité par le Conseil général en 2005 « *Comment prendre en compte l'environnement dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme* ». (mettre lien vers le pdf)

	Phases préparatoires de recherche d'informations et synthèses : réalisable en automne-hivers
	Phase de terrain (à faire obligatoirement au printemps)

	A réaliser	Où trouver l'information	Commentaire
1	Étude bibliographique initiale (rapports qui concernent le patrimoine naturel de la commune)	Bibliographique (bientôt en ligne sur site FRAPNA) Archives de la commune	Attention : cette liste n'est pas forcément exhaustive
2	Recherche d'informations sur les inventaires officiels : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), inventaire tourbières (et à partir de 2008 : inventaire des zone humides)	Données SIG sur le site de la DIREN http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/	Attention : ces inventaires constituent une base de travail mais ils ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. A titre d'exemple : les nouvelles ZNIEFF ont, dans certains secteurs, des lacunes importantes et l'inventaire tourbières ne concernent que les sites supérieurs à 1 ha ...
3	Recherche d'informations sur les espaces protégés : Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotopes, Réserves	Cartographies sur le site de la DIREN http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/	Attention : les réserves naturelles régionales ne figurent pas sur le site de la DIREN : contactez le Conseil Régional Pour les ENS : consultez le Conseil général

	Naturelles d'Etat et régionales, Sites Classés, Sites Inscrits, Natura 2000, ENS ...		
4	Recherche des données naturalistes publiques	<p>Faune vertébrée terrestre : données communales sur le site de la LPO Isère http://www.fauneisere.info</p> <p>Flore : données communales sur le site de Gentiana http://gentiana.org/</p> <p>Zones humides : inventaire sur le site du conservatoire AVENIR : http://avenir.38.free.fr/programmes-inventaire.html</p>	Attention : ces données faune et flore ne sont pas à reproduire telles quelles sous forme de liste. Une interprétation est nécessaire (voir point 11)
5	Recherche de données sur le paysage	Site du Conseil général de l'Isère http://www.isere-environnement.fr/pages/ENS_CartePaysage/id/5862	Il existe un lien entre la typologie des paysages et la richesse de la biodiversité qu'un expert saura interpréter
6	Recherche des données disponibles sur les corridors écologiques	Plaquette « <i>Prendre en compte les corridors écologiques</i> » réalisée par le Conseil général de l'Isère en 2005 : http://www.isere-environnement.fr/pages/index/id/6416 (fichiers SIG du REDI disponibles auprès du CGI)	Attention : cette étude a été réalisée à l'échelle du département et nécessite d'être affinée à l'échelle de la commune Pensez à aussi à analyser les corridors à une échelle moins fine en lien avec les territoires environnants
7	Récolte de données auprès de personnes ressources sur la commune	Naturalistes (individuels et associations), agriculteurs, chasseurs de la commune	
8	Recherche des données disponibles sur l'occupation du sol et sur les milieux	Cartographie de l'occupation du sol Corine Land Cover sur le site de l'IFEN (résolution de 0,25 km ²) http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-du-sol.html	
		Liste communale des milieux naturels identifiés par le Conservatoire botanique : http://cbn-alpin.org	
9	Préparation des prospections de terrain à partir des photos aériennes et des cartes	Pour les communes, ou le bureau d'étude en charge du PLU, ne possédant pas de SIG, les	

	<p>IGN au 1/25 000^{ème} : les informations des points 1 à 8 sont complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les milieux d'intérêt patrimonial identifiées sur photo et cartes (zones humides, haies, cours d'eau, mares ...) - la cartographie des perturbations pour la prise en compte des corridors (infrastructures routières, lignes THT, zones urbanisées, pollution lumineuse, cours d'eau pollué ...) 	<p>cartes et photos aériennes sont disponibles sur le site Géoportail de l'IGN : http://www.geoportail.fr/</p> <p>Les cartes de pollution lumineuse sont disponibles sur le site de l'Association nationale de Protection du Ciel Nocturne : http://avex.org.free.fr/cartes-pl/</p> <p>Atlas de l'état des lieux de la Directive cadre sur l'eau (pressions polluantes ...) sur le site de la DDAF 38 http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=150</p>	
10	Réalisation d'une cartographie de synthèse de l'ensemble des informations précédentes pour obtenir une première vision des enjeux biodiversité sur la commune		
11	<p>Prospections de terrain ciblées pour localiser des éléments remarquables du patrimoine naturel non vus sur l'IGN, ou pour préciser des informations reçues par les personnes-relais locales :</p> <p>haies, forêts anciennes, forêts alluviales, arbres remarquables, prairies sèches à forte biodiversité, mares, autres zones humides ...</p>	A réaliser par des naturalistes experts	<p>Les prospections sont à réaliser prioritairement dans les zones susceptibles d'être artificialisées par le PLU</p> <p>Se servir des données fournies à l'échelle communale par le CBNA, la LPO et Gentiana</p> <p>Recherche des milieux favorables aux espèces patrimoniales</p>
12	Cartographie de synthèse des enjeux biodiversité sur la commune accompagnée d'un rapport		
13	La prise en compte de la biodiversité ne doit pas s'arrêter à ce diagnostic : celui-ci doit être obligatoirement confronté au projet de PLU. Une négociation entre les différents intérêts doit permettre, par des ajustements successifs du projet, d'arriver à un PLU le plus respectueux possible de la biodiversité.		